

Une étude du CPCP

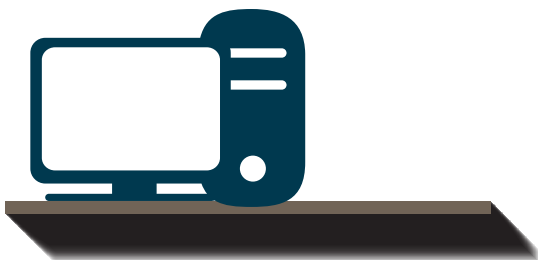
# Les migrations

Caravanes millénaires de l'espoir



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

## INFOS

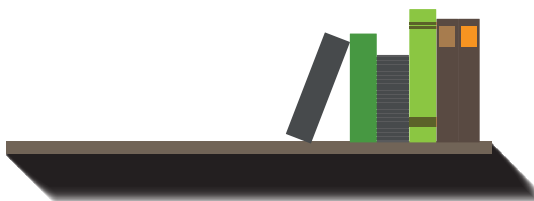


Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :

- En **téléchargement**, depuis l'adresse Internet de notre ASBL :  
**[www.cpcp.be/etudes-et-prospectives](http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives)**
- En **version papier**, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :

**Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles**

**T : 02/238 01 69 - M : [archives@cpcp.be](mailto:archives@cpcp.be)**



## INTRODUCTION

Malgré le sentiment d'un phénomène sans précédent, l'arrivée de migrants sur le Vieux continent n'a rien d'extraordinaire. Le phénomène migratoire n'est pas né en 2013. Nombre de migrants avancés à la va-vite, prédictions budgétaires alarmistes, tous les ingrédients sont réunis pour nourrir la confusion et la crainte vis-à-vis des personnes fraîchement débarquées en Europe. Dans ce genre de situation, prendre du recul et décortiquer le(s) phénomène(s) migratoire(s) peut offrir de toutes nouvelles perspectives. À tête reposée, nous proposons ici de nous interroger sur ces déplacements de personnes volontaires ou forcés. Sont-ils plus importants aujourd'hui qu'hier ? La mobilité internationale se décline-t-elle uniformément aux quatre coins du globe ? Une analyse sur le long terme permet de se positionner plus sereinement quant à ces migrations. Certaines tendances et motivations se dessinent plus distinctement et ne sont pas nécessairement celles que l'on pense. S'il est certain que le Vieux continent constitue un pôle d'attraction, il est loin d'être le seul. Pourtant, depuis une quarantaine d'année, l'Europe agit comme si elle se trouvait en état de siège et cherche à s'offrir une frontière imperméable. De concert avec ses voisins, la Belgique a mis sur pied une politique migratoire sélective et limitée, faisant la part belle à une immigration qualifiée. Cette attitude a des conséquences et des justifications critiquables. Nous passerons en revue ces choix politiques et leurs conséquences.

Sans doute serait-il temps d'envisager les migrations différemment. Débarrassés de tout *a priori* négatif, nous pourrions éviter les raccourcis malhonnêtes et les assimilations frauduleuses où le migrant devient synonyme de criminalité. Comme si on était parti sur le mauvais pied, un changement de notre politique migratoire peut être des plus bénéfiques. Au-delà des considérations utilitaristes, étendre la délivrance de visas se justifie à plusieurs égards. Le premier étant peut-être de reconnaître qu'une frontière n'a jamais arrêté celui qui n'avait plus rien à perdre. Par ailleurs, les lacunes de nos choix en matière d'immigration entraînent de l'illégalité nuisible pour la société comme pour le migrant. *In fine*, on peut également interroger la cohérence entre une mobilité que l'on souhaite sans restriction pour les biens et les capitaux et des visas sélectifs pour les travailleurs. Ces différences de traitement ne sont pas



sans conséquences sur le développement de certaines régions. Pour autant, peut-on ouvrir grand nos frontières ? Instinctivement, la réponse tend vers la négative. Les craintes et les appréhensions sont tenaces, touchant autant à des préoccupations économiques qu'à la définition de l'identité. Elles méritent une attention particulière et des éléments de réponses apaisés que nous tenterons d'apporter ici.

La politique migratoire ne s'arrête pas aux frontières. L'actualité est venue durement le rappeler. Dans nos trois régions, des parcours d'intégration ambitionnent de mettre les nouveaux venus sur les rails. La Flandre a montré l'exemple et assumé ses choix rapidement. Au Sud du pays et dans la capitale, il a été plus difficile de trancher. Nous examinerons ces deux positions : leurs motivations et leur réalisation. Par ailleurs, des deux côtés de la frontière linguistique, l'intégration est perçue comme un processus réciproque, les deux parties s'engagent à remplir leur part du boulot. Force est cependant de constater que les populations issues de l'immigration peuvent rarement espérer une existence aussi aisée que les autochtones. Comment égaliser les conditions d'existence sans étouffer les différences ? Sur quelle base établir une société inclusive ? Ce sont des questions fondamentales à toute société, et ce depuis la nuit des temps. Si les références à la nation ont, dès l'ère moderne, eu un rôle fédérateur, elles atteignent aujourd'hui leurs limites. Sans doute faudra-t-il réinventer d'autres dénominateurs communs ; les Gaulois ne font pas sens pour tout le monde. Rien d'impossible mais bien quelques collines à déplacer. Le chantier est énorme et de longue haleine mais peut-on réellement se permettre l'inertie et risquer le pourrissement ?

## I. LES MIGRATIONS EN PERSPECTIVES

**Définition migrant** : Selon l'Organisation internationale des Migrations (OIM), le terme « s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons 'de convenance personnelle' et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille. »<sup>1</sup>

**Définition réfugié** : Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), un réfugié est « une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner »<sup>2</sup>.

### 1. Des migrations internationales toutes relatives ?

Submergés par la déferlante médiatique sur le sujet, il semble judicieux de prendre de la distance en vue d'objectiver le sujet qui nous occupe. La « déferlante » décrite ne résiste pas à une analyse sur le temps long. Il convient de relativiser. Les migrations ne sont pas un phénomène nouveau. Aussi loin que remonte l'histoire de l'Humanité, les populations se sont déplacées pour s'installer ailleurs que dans le lieu qui les a vues naître. Poussées par des changements climatiques bouleversant leur mode de vie, par des conquêtes territoriales, vivant de transhumances et/ou d'échanges commerciaux, les individus d'hier migraient massivement ou individuellement, plus ou moins volontairement. Les premiers représentants de l'espèce auraient ainsi délaissé les plaines africaines devenues trop sèches pour les alimenter. Leurs longs périple les ont

---

<sup>1</sup> <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

<sup>2</sup> <http://www.unhcr.ch/services/questions-reponses/refugies.html?L=1>

menés jusqu'en Chine et, plus tard, dans nos contrées. Les Celtes, les Romains ou les Huns, ont aussi démontré leurs capacités d'expansion, entraînant des métissages sur leur passage. Plus récemment, les conquêtes coloniales ont pris la forme de comptoirs commerciaux ou de colonies de peuplement. Si les puissants ont la bougeotte, ils ont asservi des populations entières pour les besoins de leur cause. Alors que 20 millions d'esclaves africains ont été déportés vers les Amériques, l'essor du capitalisme industriel a poussé 60 millions d'Européens vers le Nouveau Monde. À côté des exclus du marché du travail, ceux peu enclins à reconnaître la couronne britannique ou l'autorité papale ont également tenté leur chance de l'autre côté de l'Atlantique ou en Australie.<sup>3</sup> La migration est un phénomène millénaire.

“ *Aussi loin que remonte l'histoire de l'Humanité, les populations se sont déplacées pour s'installer ailleurs que dans le lieu qui les a vues naître.* ”

” Les migrations actuelles, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ne sont pas plus importantes numériquement que par le passé.

Nous n'assistons donc pas à une déferlante de migrants. Certains auteurs soulignent même que la mobilité des individus était bien plus considérable avant le premier conflit mondial.<sup>4</sup> La première grande vague de migrations est ainsi située entre 1880 et 1914. À cette époque – et cela vaut également pour aujourd'hui, les flux ne sont pas unidirectionnels. Les personnes se déplacent du Sud au Nord (62 millions de personnes) ainsi qu'en sens inverse (14 millions) mais aussi à l'intérieur même des hémisphères, Nord-Nord (53 millions) et Sud-Sud (61 millions).<sup>5</sup> Les migrations avant la Grande Guerre étaient multiples et nombreuses. Depuis lors, la dynamique migratoire a été entravée par la multiplication des frontières délimitant la souveraineté des États. En effet, il existe davantage de délimitation interétatique aujourd'hui qu'au début du

---

<sup>3</sup> « Editorial : Le défi des migrations internationales », *Genèse et enjeux des migrations internationales. Points de vue du Sud*, Louvain-la-Neuve : Centre Tricontinental, « Alternatives Sud », XI, 1, 2004, [http://www.cetri.be/IMG/pdf/Le\\_defi\\_des\\_migrations\\_internationales-editorial.pdf](http://www.cetri.be/IMG/pdf/Le_defi_des_migrations_internationales-editorial.pdf), consulté le 13 octobre 2015.

<sup>4</sup> Notamment Lant Pritchett, économiste américain professeur de développement international à la Kennedy School d'Harvard.

<sup>5</sup> C. WHITOL DE WENDEN, « Enjeux autour des flux migratoires dans les décennies à venir », *Revue internationale et stratégique*, 80, 2010/4, <http://caritas.org/includes/pdf/FemaleFaceOfMigration10/EnjeuxAutourDesFluxMigratoires.pdf>, consulté le 14 octobre 2015.

XX<sup>e</sup> siècle. À la suite des deux guerres mondiales, les empires coloniaux se désagrègent et laissent place à de nouveaux États africains et asiatiques. Les pays latino-américains ont, eux, obtenu leur indépendance dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle tandis que les pays de l'ex-Union Soviétique ont dû attendre la chute du mur de Berlin. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, le globe enregistre un nombre record d'États. En 1945, l'Organisation des Nations Unies enregistrait 51 pays membres. Soixante ans plus tard, son Assemblée générale a presque quadruplé avec 193 membres.<sup>6</sup> Ces limites territoriales ont été assorties de contrôles pour, parfois, restreindre les entrées ou les sorties des personnes.

Ces nouveaux kilomètres de frontière n'ont cependant pas diminué la volonté des États de commercer entre eux. Alors ébranlés par les velléités indépendantistes de leurs colonies, les États coloniaux cherchent à préserver la libre circulation des matières premières qui ont fait leur prospérité. Ce qui a finalement résulté des conférences de Bretton Woods en 1944, ce sont des accords entérinant la bonne gestion des flux transnationaux de produits et de capitaux. Alors que les frontières tombaient pour les biens et les investissements, elles demeuraient debout pour les travailleurs.<sup>7</sup>

Comme nous venons de le voir, de nombreux éléments nous invitent à relativiser l'ampleur des migrations dont on parle aujourd'hui. La décision de rétablir ou non les contrôles aux frontières pour les travailleurs résulte aussi d'un choix politique qui est tout sauf anodin.

---

<sup>6</sup> « Progression du nombre d'États membre de 1945 à nos jours », site des Nations Unies, <http://www.un.org/fr/members/growth.shtml>, consulté le 13 octobre 2015.

<sup>7</sup> L. PRITCHETT, « The Cliff at the Border », in R. KANBUR, M. SPENCE, *Equity and Growth in a Globalizing World : Commission on Growth and Development*, Washington : Banque mondiale, 2 septembre 2010, <http://www.hks.harvard.edu/fs/lpritch/NEW%20docs,%20ppt,%20etc/Cliff%20at%20the%20border.pdf>, consulté le 13 octobre 2015.

## *Les migrations en quelques chiffres*

740 millions de migrants internes (PNUD 2009) –  
232 millions de migrants internationaux (DAES 2013)

82,3 millions de migrations Sud-Sud –  
81,9 millions de migrations Sud-Nord (Observatoire ACP 2014)

1.255.286 étrangers en Belgique soit 1 habitant sur 9 au 1er janvier 2015

500.000 Belges résidant à l'étranger

29.179 réfugiés – 157.426 Italiens comptabilisés en Belgique en 2014

## 2. Les facteurs de migration

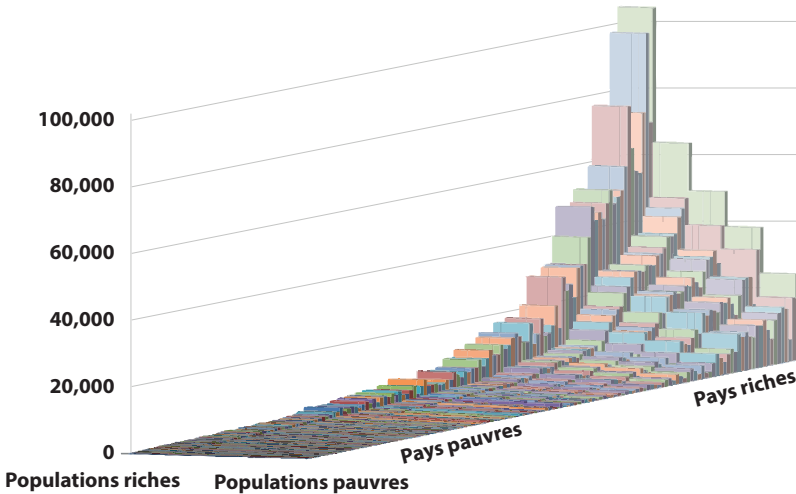
Cette dynamique d'ouverture à l'exception des personnes n'est pas sans conséquence. En effet, tel un vase communiquant, le prix de biens et des capitaux ont progressivement mais imparfaitement convergé, du moins entre les pays du centre. Les pays les moins riches profitent des investissements des pays riches qui cherchent à faire fructifier leurs capitaux. Or, selon Solow, théoricien néoclassique auteur de la théorie de la croissance, de l'importance des investissements va dépendre la croissance d'un pays. La propension de croissance d'un pays moins développé est donc supérieure à celle d'une nation déjà plus développée. Avec le temps, il s'opérerait ainsi un phénomène de convergence.<sup>8</sup> Cela n'a été que partiellement le cas, notamment parce que le travailleur ne peut vendre sa force de travail là où il le voudrait. On constate donc des différences salariales énormes entre les pays. Il en va de même pour le Produit intérieur brut (PIB). En 2007, le PIB par habitant d'Haïti était de 49 \$, celui du Royaume-Uni était mille fois supérieures (58.408 \$). Si la fermeture des frontières n'est évidemment pas la seule responsable de ces écarts de revenus, elle indique clairement que le lieu de naissance est un déterminant puissant des conditions de vie. Toujours pour 2007, le tableau ci-dessous

---

<sup>8</sup> Sur la théorie économique de la convergence, voir R. SOLOW, « A contribution to the Theory of Economic Growth », *The Quarterly Journal of Economics*, LXX, 1, 1956, p. 65-94, <http://piketty.pse.ens.fr/files/Solow1956.pdf>, consulté le 13 octobre 2015.



illustre la distribution des revenus entre pays riches et pauvres ainsi qu'entre populations favorisées et défavorisées au sein de ces deux groupes de pays<sup>9</sup> :



Source : Unicef<sup>10</sup>

En toute logique, pour celui qui voit son avenir limité par des perspectives mornes sinon sinistres, l'émigration semble être un choix rationnel. Et c'est un choix qui se posera sans doute encore davantage à l'avenir. À moins que la tendance s'inverse miraculeusement et qu'on se dirige vers une égalisation des conditions de vie. Aux inégalités de revenus s'ajoutent des facteurs d'ordre démographique, climatique ou encore de ruralité qui poussent les personnes sur les routes.

<sup>9</sup> I. ORTIZ, M. CUMMINS, « L'inégalité mondiale, La Répartition des Revenus dans 141 pays », *Unicef Politique, sociale et économique – document de travail*, août 2012, p. 4, [http://www.unicef.org/socialpolicy/files/L\\_Inegalite\\_Mondiale%281%29.pdf](http://www.unicef.org/socialpolicy/files/L_Inegalite_Mondiale%281%29.pdf), consulté le 14 octobre 2015.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

Selon différents scénarii de croissance démographique, les prévisions pour 2050 varient entre 8 et 10,46 milliards d'êtres humains. Cette augmentation n'est pas également répartie et on s'attend à ce que l'Inde et l'Afrique prennent la tête des régions les plus peuplées. Or, le Continent noir accuse le niveau de développement humain le plus faible. À l'inverse, l'Inde est devenue une puissance économique attractive et, *de facto*, un lieu d'immigration et non plus uniquement d'émigration. Les villes séduisent par les opportunités d'élévation sociales qu'elles font miroiter. La ruralité en déclin devrait encore accentuer l'attrait des mégapoles auprès des candidats à l'expatriation.<sup>11</sup>

À ces facteurs économiques et démographiques, il faut joindre celui des risques environnementaux liés aux changements climatiques. Ceux qui sont désormais désignés sous le label « réfugiés climatiques » ont été 22 millions à être déplacés en 2013. D'ici 2050, ils seront probablement dix fois plus selon l'Organisation internationale des migrations (OIM). Les populations déplacées pour des raisons climatiques dépasseraient le nombre de migrants aujourd'hui – 193 millions de personnes sont enregistrées comme vivant hors de leur lieu de naissance.<sup>12</sup> Le sort de ces populations sera un enjeu de taille.

Les réfugiés politiques ou de guerre sont sans doute les cas les moins prévisibles. Cette insécurité entraîne des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de conflit. Par exemple pour le premier semestre de l'année 2014, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) dénombrait 5,5 millions de nouvelles victimes déplacées – dont seulement 1,4 millions ont traversé une frontière.<sup>13</sup> Au total, l'année 2014 enregistrait un record de personnes déplacées et réfugiées : 60 millions.<sup>14</sup>

---

<sup>11</sup> C. WHITOL DE WENDEN, *op. cit.*

<sup>12</sup> O. BROWN, « Migrations et changement climatique », *Organisation internationale des migrations*, 2008, p. 11, [http://publications.iom.int/bookstore/free/MRS-31\\_FR.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/MRS-31_FR.pdf), consulté le 14 octobre 2015.

<sup>13</sup> « HCR : les conflits ont accru les déplacements forcés au premier semestre 2014 », *Radio des Nations Unies*, 7 janvier 2015, [http://www.unmultimedia.org/radio/french/2015/01/hcr-les-conflits-ont-accru-les-deplacements-forces-au-premier-semester-2014/#.Vh5gpiveL\\_A](http://www.unmultimedia.org/radio/french/2015/01/hcr-les-conflits-ont-accru-les-deplacements-forces-au-premier-semester-2014/#.Vh5gpiveL_A), consulté le 14 octobre 2015.

<sup>14</sup> « Nombre record de 60 millions de réfugiés et déplacés en 2014 », *Radio des Nations Unies*, 18 juin 2015, [http://www.unmultimedia.org/radio/french/2015/06/nombre-record-de-60-millions-de-refugies-et-deplacés-en-2014/#.Vh5f6CveL\\_A](http://www.unmultimedia.org/radio/french/2015/06/nombre-record-de-60-millions-de-refugies-et-deplacés-en-2014/#.Vh5f6CveL_A), consulté le 14 octobre 2015.

Les migrations ont donc été concomitantes à l'évolution de l'être humain. Les déplacements forcés, les départs en vue d'une vie meilleure ont donc façonné le genre humain et donné des métissages aux nombreuses combinaisons. Ce qui nous permet de conclure aisément que nous sommes tous issus des migrations. Aujourd'hui, 3 % de la population mondiale vit en-dehors de son lieu de naissance. Cette proportion est demeurée assez stable depuis 1945 mais connaît des répartitions géographiques assez différentes. Les pays industrialisés ont ainsi vu s'installer un nombre croissant de migrants depuis les Trente glorieuses. Les immigrés comptaient pour 4,6 % de la population en 1960 tandis que cinquante ans plus tard, ils représentent plus du double (10,9 %).<sup>15</sup> En Belgique, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, 4 % de la population était née en-dehors de nos frontières.<sup>16</sup> En 2014, la proportion avoisine les 10 %. On suit donc la tendance des pays industrialisés. Par ailleurs, toujours en 2014, près de 500.000 Belges vivent à l'étranger.<sup>17</sup>

---

<sup>15</sup> F. DOCQUIER, J. MACHADO, « Revenu, population et flux migratoires au 21<sup>e</sup> siècle – Un défi sociétal pour l'Europe », *Studia Oeconomica Posnaniensia*, II, 12 (273), 2014, [http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filePDF/DM\\_SOP2015.pdf](http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filePDF/DM_SOP2015.pdf), consulté le 15 octobre 2015.

<sup>16</sup> L. HANSEEUW, *Belgique, terre d'immigration : statistiques et évolution*, Bruxelles : Intinera Institute, « Analyse », 15 mai 2012, [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/1678\\_fr%20La%20Belgique%2C%20terre%20d%E2%80%99immigration.%20Statistiques%20et%20C3%A9volutions\\_tcm326-179500.pdf](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/1678_fr%20La%20Belgique%2C%20terre%20d%E2%80%99immigration.%20Statistiques%20et%20C3%A9volutions_tcm326-179500.pdf), consulté le 15 octobre 2015.

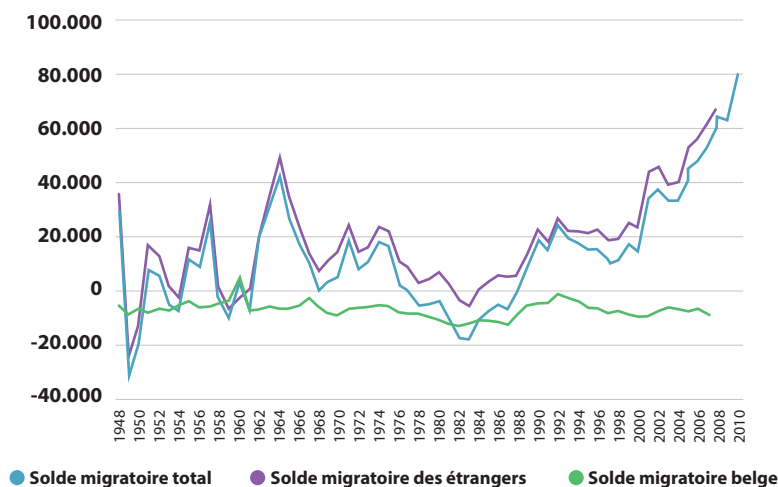
<sup>17</sup> « Près d'1,2 million d'étrangers vivent en Belgique, un record », *RTBF*, 29 janvier 2014, [http://www.rtbf.be/info/belgique/detail\\_pres-d-1-2-million-d-etrangers-vivent-en-belgique-un-record?id=8187350](http://www.rtbf.be/info/belgique/detail_pres-d-1-2-million-d-etrangers-vivent-en-belgique-un-record?id=8187350), consulté le 15 octobre 2015.

## II. TENDANCES DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE BELGE ET EUROPÉENNE

### 1. Une politique migratoire belge plus sélective

Meurtrie à la sortie du second conflit mondial, la Belgique a besoin de bras étrangers pour se remettre sur pied et relancer ses industries. Le premier accord bilatéral est signé en 1946 avec l'Italie. 50.000 de ses ressortissants sont appelés à descendre dans nos mines. Leurs voisins espagnols et grecs suivront de près. Au Sud et à l'Est de la Méditerranée, nous faisons appel aux candidats à l'émigration marocains et turcs. En 1964, 50.000 d'entre eux viendront s'installer dans nos contrées. Jusqu'au milieu des années 1970, le graphique en dents de scie des migrations vers la Belgique illustre la politique de « soupape » qui, pour combler la demande, ouvrait les frontières ponctuellement à une main d'œuvre souvent faiblement qualifiée.

#### Solde des migrations internationales vers la Belgique (1948-2010)



Source : Intinera Institute Analyse<sup>18</sup>

<sup>18</sup> L. HANSEEUW, *op. cit.*, p. 3.

La crise pétrolière signe l'arrêt de la période faste et les portes de l'immigration se ferment, ne s'ouvrant que partiellement pour les travailleurs qualifiés. Les étrangers s'installant chez nous le font désormais via d'autres recours. Depuis la fin des années 1980, le regroupement familial et les demandes d'asile ont remplacé les visas de travail comme porte d'entrée. Par ailleurs, les institutions européennes ont également attiré dans notre capitale nombre de ressortissant européens. Ce qui explique en partie que notre proportion d'étrangers soit plus importante que nos voisins. Entre 2001 et 2010, les Pays-Bas ont un solde migratoire proportionnel à leur population de 0,5 %, l'Allemagne et la France de 1,25 % alors que nous montons jusqu'à 4,5 %.<sup>19</sup>

## 2. La politique migratoire européenne : entre convergences et prérogatives nationales

Si le droit de séjour reste une prérogative nationale, de nombreuses collaborations sont menées entre les États européens depuis que les accords de Schengen ont été ratifiés. La libre circulation à l'intérieur de cet espace communautaire (décision prise à la majorité qualifiée au Conseil et codécision du Parlement) simultanément trois éléments essentiels repris dans le traité d'Amsterdam : les visas, l'asile et l'immigration. Seul le premier volet a cependant fait l'objet d'un consensus entre les États membres. Ces derniers s'accordent sur un modèle unique de visa pour entrer dans l'espace Schengen – un visa touristique d'une valeur de trois mois – et d'une liste de pays dont les ressortissants doivent en faire la demande. Cependant, il n'existe pas de règle commune sur l'octroi ou le refus d'un visa ni de possibilité de recours.

Parallèlement à ce système de visa, le contrôle aux frontières extérieures de Schengen devient

“ Si le droit de séjour reste une prérogative nationale, de nombreuses collaborations sont menées entre les États européens depuis que les accords de Schengen ont été ratifiés. ”

<sup>19</sup> L. HANSEEUW, *op. cit.*, p. 3.

un enjeu européen. Les États membres se sont dotés d'une agence, Frontex, et assurent la coopération entre leurs forces de police.<sup>20</sup>

Si la question des visas a été collectivement décidée sans trop d'accrocs, celle de l'asile et de l'immigration n'ont pas connu le même sort. La problématique de l'asile vise à répartir le poids de l'effort (*burden sharing*) et à partager les ressources pour assurer l'accueil des réfugiés. Le Règlement de Dublin<sup>21</sup> prévoit ainsi que le pays d'entrée du candidat à l'asile est responsable du traitement de sa demande. Les moyens alloués à la prise en charge des réfugiés se fait via le Fonds européen pour les Réfugiés (FER) à hauteur de la population accueillie. Elle est majoritairement dirigée vers les nouveaux États membres afin qu'ils puissent assurer un accueil digne. Mais ces conditions d'accueil obligatoires sont minimales, laissant ainsi une grande marge d'appréciation aux États. Les capitales européennes ont également un large champ d'action en ce qui concerne l'immigration. En effet, les textes européens sur les migrations illégales (sanctions des transporteurs, expulsions...) et légales (permis de résidence, sécurité sociale...) existent mais sont lacunaires. Les pays bénéficient ainsi d'une large latitude dans leur sélection des candidats à l'immigration.<sup>22</sup>

Alors que les États membres ont été depuis les années 1970 réticents à l'idée de laisser entrer s'installer ceux qui en émettaient le souhait, ils perçoivent néanmoins un intérêt au phénomène migratoire. La population européenne vieillissante pourrait en effet avoir besoin d'une population au taux de natalité supérieur à celui des Européens.<sup>23</sup> Par ailleurs, l'arrivée de personnes qualifiées est un avantage dans la course à la compétitivité. Dès lors, l'Europe privilégie une approche sélective et utilitariste. Ainsi, la délivrance des visas trie les candidats à l'immigration. Ceux jugés infructueux sont écartés. Le regroupement familial ne permet pas ce tri car c'est un droit fondamental.<sup>24</sup> Pour éviter que les « mauvais éléments » n'arrivent trop nombreux par cette porte,

---

<sup>20</sup> J.-Y. CARLEIR, « Union européenne, Quelle politique migratoire ? », *La Revue Nouvelle*, 3, mars 2005, [http://www.revuenuouvelle.be/IMG/pdf/084-089\\_Carlier.pdf](http://www.revuenuouvelle.be/IMG/pdf/084-089_Carlier.pdf), consulté le 16 octobre 2015.

<sup>21</sup> Règlement (CE) 343/2003, Conseil de l'Union européenne, 18 février 2003, [http://eur-lex.europa.eu/legal\\_content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32003R0343&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal_content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32003R0343&from=FR).

<sup>22</sup> *Ibidem*.

<sup>23</sup> « Forum politique de l'OCDE à haut niveau sur les migrations 2014 », *ocde.org*, s. d., <http://www.oecd.org/fr/migration-forum/>, consulté le 16 octobre 2015.

<sup>24</sup> R. DE MOT, « Regroupement familial : un droit fondamental toujours plus menacé », *Sireas*, 15, 2011, <http://sireas.be/publications/analyse2011/2011-15int.pdf>, consulté le 16 octobre 2015.

les autorités réduisent les possibilités de l'invoquer. Le droit d'asile partage cette caractéristique d'être internationalement reconnu comme fondamental depuis la Convention de Genève. La Belgique s'y conforme. Mais on perçoit certaines réserves dans l'accueil, notamment dans le caractère provisoire et instable des personnes en situation de protection subsidiaire.<sup>25</sup>

### **La protection subsidiaire**

*Peut invoquer la protection subsidiaire celui qui ne peut être considéré comme réfugié mais qui a des raisons de croire que son existence est menacée dans son pays d'origine.*

*Le statut de protection subsidiaire octroie un titre de séjour valable un an renouvelable. Si la situation dans le pays d'origine demeure risquée pour le bénéficiaire, son titre de séjour peut être renouvelé par deux fois pour une période de deux ans. Au bout de cinq ans, son titre de séjour devient valable pour une durée indéterminée.*

*Cependant, la protection subsidiaire peut être retirée si la situation dans le pays d'origine s'améliore endéans les cinq premières années de séjour. Le statut de protection subsidiaire ne donne pas accès aux mêmes droits qu'aux personnes reconnues comme réfugiées.<sup>26</sup>*

En outre, les moyens de Frontex ont été augmentés à la demande des États membres (de 93.950.000 € en 2013 à 113.953.000 € en 2015<sup>27</sup>) tandis qu'on a en partie externalisé la gestion des flux de migrants. À travers des partenariats avec les pays de départ ou de transit, l'Europe tente de réguler à la source les demandes d'asile et de séjours de longue durée.<sup>28</sup> L'Europe entend préserver ses acquis.

<sup>25</sup> « La protection subsidiaire », *DroitBelge.net*, [http://www.droitbelge.be/fiches\\_detail.asp?idcat=48&id=557](http://www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=48&id=557), consulté le 20 novembre 2015.

<sup>26</sup> Pour plus d'infos voir le Commissariat général aux réfugiés et apatrides : <http://www.cgra.be/fr>.

<sup>27</sup> « Budget 2015 », *Frontex*, 7 janvier 2015, [http://frontex.europa.eu/assets/About\\_Frontex/Governance\\_documents/Budget/Budget\\_2015.pdf](http://frontex.europa.eu/assets/About_Frontex/Governance_documents/Budget/Budget_2015.pdf), consulté le 16 octobre 2015.

<sup>28</sup> C. INTRAND, P.-A. PERROUTY, « La diversité des camps d'étrangers en Europe : présentation de la carte des camps de Migreurop », *Cultures & Conflicts*, 57, printemps 2005, <http://conflicts.revues.org/1727>, consulté le 16 octobre 2015.

“ *Celui qui part pour la survie, qui considère que la vie qu’il a à perdre ne vaut rien, celui-là, sa force est inouïe parce qu’il n’a pas peur de la mort.* ”

Cependant, les effets ne sont pas ceux espérés puisque le nombre de candidats à l’immigration aux portes de l’Europe n’a pas baissé. Au-delà des réfugiés que l’Europe se doit d’accueillir en vertu de la Convention de Genève qu’elle a ratifiée, les migrants ne sont aucunement découragés par les obstacles qu’on leur oppose. Comme le faisait remarquer l’auteure Fatou Diomé, « celui qui part pour la survie, qui considère que la vie qu’il a à perdre ne vaut rien, celui-là, sa force est inouïe parce qu’il n’a pas peur de la mort »<sup>29</sup>.

### III. FERMER LES FRONTIÈRES, UN DÉNI DE RÉALITÉ ?

#### 1. La fermeture en échec

Malgré les obstacles – une sélection stricte dans la délivrance des visas, des périples toujours plus risqués pour atteindre l’Eldorado –, les populations en quête d’un avenir meilleur continuent de frapper aux portes de l’Europe. Est-il réaliste de leur opposer une porte close ? Au-delà des considérations utilitaristes de type démographique et économique qui prouveraient l’intérêt de l’immigration pour notre continent déclinant, il serait intéressant de se poser une seule question : peut-on stopper les flux migratoires ? Réalités millénaires et motivations structurelles à l’immigration devraient nous convaincre que non.

Depuis les émeutes à Ceuta et Melilla en 2005, les drames des migrants malchanceux se succèdent dans les médias pour démontrer l’inefficacité de la politique européenne en matière d’immigration. À défaut de pouvoir se faire délivrer un visa, les migrants ne peuvent prendre les routes sécurisées ha-

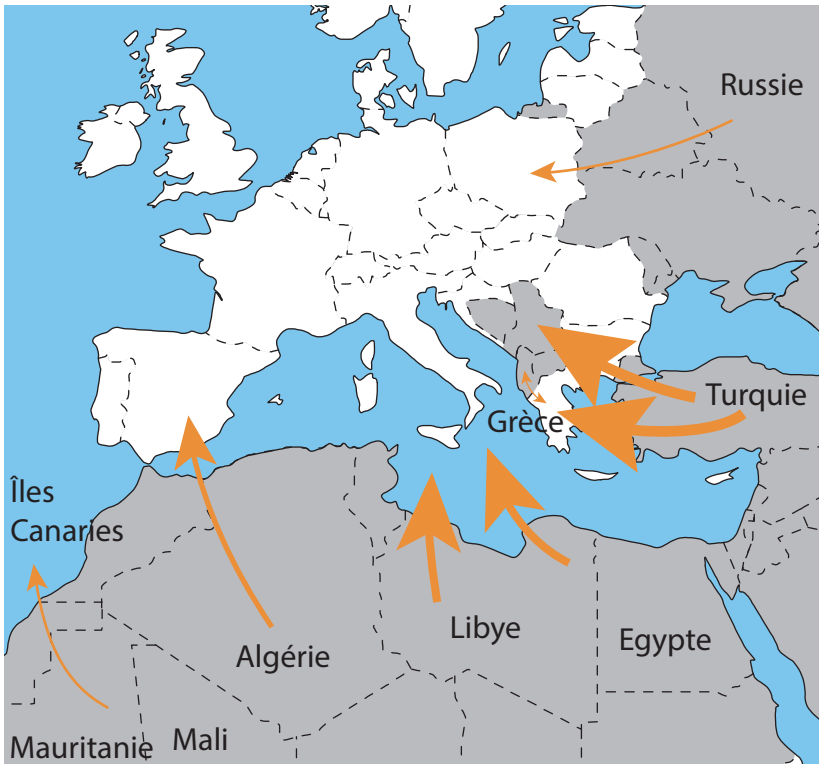
---

<sup>29</sup> « Fatou Diomé – L’essentiel », *Ce soir (ou jamais !)*, 24 avril 2015, <http://www.dailymotion.com/video/x2o4viv>, consulté le 16 octobre 2015.



bituellement empruntées par les touristes européens lors de leurs vacances annuelles. Exit l'avion donc puisque la responsabilité de vérifier la légalité des documents de voyages incombe aux compagnies aériennes. Obligés de prendre des voies détournées, les candidats à l'immigration font le lit de business peu scrupuleux. Ainsi en 2014, on enregistrait 110.000 personnes embarquées clandestinement de la Libye. 3.400 n'ont pas atteint leur destination, autant de victimes de la politique d'immigration européenne. Toutes les formes de dissuasion dont usent les États européens ne sont pas suffisantes pour décourager ceux qui n'ont plus grand-chose à perdre. Ainsi en 2013, plus d'un million de personnes provenant d'un pays tiers ont immigré en Europe. Clôturer les frontières rend seulement le périple plus dangereux.

### Route empruntée par les migrants pour rejoindre l'Europe



## 2. L'ouverture contre la fraude

« La souveraineté des États définit le champ des migrations clandestines. »<sup>30</sup> En Europe et en Belgique, les possibilités d'entrer et de s'installer légalement sont limitées alors que les candidats potentiels à l'immigration dépassent les critères établis par Bruxelles. Il en résulte donc un déséquilibre qui se traduit par des entrées non-conformes au droit du pays d'accueil.<sup>31</sup> L'absence de visa n'empêche pas les migrants de passer les frontières. Il leur nie seulement la possibilité de s'établir dans la légalité. La clandestinité devient alors l'ornière dans laquelle s'installe un migrant en situation irrégulière. N'ayant pas accès au marché du travail formel, l'informel devient souvent une planche de survie. L'exclusion et l'exploitation sont le lot de nombreux migrants en situation irrégulière ou en attente de l'être. Par ailleurs, un contrat de travail en bonne et due forme constitue une opportunité en or pour démontrer son intégration et améliorer ses chances de régularisation. Le rapport avec l'employeur est, dès lors, inégal puisque de lui dépend le destin du candidat à la résidence. Cette situation peut mener à des abus non dénoncés. Ce qu'on nomme les « sans-papiers » constituent un groupe indéterminé qu'on force à raser les murs. Cette situation bancal est implicitement reconnue par les autorités successives qui régularisent ponctuellement la situation de ces personnes en séjour irrégulier. Depuis 2005 et jusqu'en 2011, le gouvernement belge régularisait en moyenne la situation de 10.000 personnes en séjour irrégulier. Les années 2009 et 2010 ont même été des moments de régularisations massives puisque 24.000 droits de séjours ont été octroyés. Depuis l'arrivée de la ministre Maggie De Block (Open VLD) en 2012, les conditions se sont durcies et le nombre de régularisations est tombé à 4.000. Ces régularisations *a posteriori* démontrent que notre politique migratoire laisse persister des situations de non-droit. Ne devrait-on repenser la délivrance de titre de séjour ?

---

<sup>30</sup> *Tendances des migrations internationales, système d'observation permanente des migrations – Rapport annuel*, Paris : OCDE, 1999, p. 243, <http://www.oecd.org/fr/els/mig/2717690.pdf>, consulté le 20 octobre 2015.

<sup>31</sup> *Ibidem*.

### 3. L'ouverture comme devoir de justice sociale internationale ?

Un monde libéré des frontières sauf pour le travail, cela donne une répartition inégale de richesses. Dans ces conditions, le lieu de naissance est un privilège qui se transmet de génération en génération comme un capital en héritage. Le titre de séjour peut en partie permettre de dépasser ce plafond de verre.<sup>32</sup> En effet, Lant Pritchett démontre qu'à productivité égale, un travailleur peu qualifié né dans un des 42 pays en développement gagne en moyenne 4,26 fois mieux sa vie s'il effectuait le même travail une fois émigré aux États-Unis.<sup>33</sup> La mobilité de la main d'œuvre permettrait une certaine égalisation des conditions de vie à travers un partage des fruits de la croissance. Or, jusqu'ici, on a privilégié une autre forme de compensation à la pauvreté internationale : l'aide au développement. Cependant, la différence de gains apportés par des politiques de développement et ceux gagnés grâce à un emploi dans un pays riche est énorme. Un Bengali aidé par le micro-crédit pour lancer son entreprise de couture ne devrait travailler que quatre semaines aux États-Unis pour réaliser le même profit net que celui engrangé pendant toute une vie soutenue par le micro-crédit. Un Bolivien bénéficiant d'une année scolaire supplémentaire grâce à des politiques de soutien à l'enseignement dans son pays gagnerait tout au long de sa vie l'équivalent de ce qu'il aurait pu gagner en onze mois aux États-Unis.<sup>34</sup>

*Le lieu de naissance est un privilège qui se transmet de génération en génération comme un capital en héritage.*

À la lumière de ces écarts importants, peut-être pourrait-on revoir l'adéquation entre les objectifs et les instruments dont on dispose pour les réaliser. Plus de flexibilité dans la délivrance des permis de travail peut constituer un apport intéressant pour les pays d'origine peu développés. Cependant, il ne faut pas minimiser l'impact de la perte du capital humain pour ces

<sup>32</sup> M. PROVENCHER, « Migration, citoyenneté et inégalités globales : introduction », *Les Ateliers de l'Éthique*, VII, 2, 2012, <http://www.erudit.org/revue/ateliers/2012/v7/n2/1012992ar.pdf>, consulté le 21 octobre 2015.

<sup>33</sup> L. PRITCHETT, *op. cit.*

<sup>34</sup> *Ibidem.*

pays d'origine. Nous y reviendrons. Si on souhaite réellement lutter contre la pauvreté dans les pays les moins favorisés, repenser la délivrance des permis de travail peut constituer un premier pas logique dans ce sens (voir *infra*). Nul doute que nous gagnerions en cohérence.

## IV. LES MIGRATIONS RÉGULÉES

### 1. Les limites d'un laisser-passer général ?

Outre l'éthique qui nous pousserait à délivrer des permis de séjour, le refus serait une exception. En a-t-on seulement les moyens ?

Certains craignent que la situation devienne incontrôlable, menace notre système social et défie trop dangereusement notre vivre-ensemble précaire. On en appelle à la retenue dans l'ouverture. Les extrêmes iront jusqu'à refuser obstinément d'accorder un droit de séjour à un étranger. D'autres, plus conciliants ou plus intéressés, proposent une sélection en fonction des apports de l'immigration (démographique ou économique), des quotas annuels et des séjours « test » via des contrats d'intégration. Les propositions pour filtrer l'arrivée de nouveaux venus sont diverses et multiples. Elles tiennent ici pour hypothèse que sans une régulation, nous serions incapables de gérer l'arrivée massive de nouveaux venus qui bouleverserait le visage de notre société. Plusieurs éléments démontreraient notre incapacité à accueillir tous ceux qui le voudraient. Nous tenterons ici d'analyser les arguments avancés et d'y répondre au mieux.

L'arrivée de migrants sur le marché du travail mènerait à une baisse généralisée des salaires et à une concurrence avec la main d'œuvre « locale » faiblement qualifiée. La seconde partie de cette hypothèse est probable, c'est moins évident pour la première. En effet, le marché du travail en Belgique est assez réglementé et il existe un salaire minimum en dessous duquel on ne peut descendre. Cependant, dans l'hypothèse où l'offre d'emploi devient bien inférieure à la demande en raison d'une arrivée massive de travailleurs, le nombre de chômeurs et d'allocataires sociaux peut s'en retrouver augmenté. Les travailleurs autochtones ne seraient probablement pas épargnés et les plus touchés seraient vraisemblablement les allochtones plus anciennement installés. Il convient toutefois de nuancer cette observation. On constate qu'il

existe plutôt un phénomène de complémentarité entre les travailleurs locaux et étrangers plutôt que de remplacement. Ces derniers occupent des postes dont les premiers se désintéressent. De là à conclure l'inverse, il y a un pas à ne pas franchir. On ne connaîtra sans doute pas une hausse généralisée des salaires grâce aux travailleurs immigrés bien qu'il y ait une corrélation positive entre le niveau des salaires et le taux d'immigration parce qu'elle est négligeable.<sup>35</sup> Globalement, l'immigration favoriserait un bon roulement du marché de l'emploi, elle mettrait de l'huile dans les rouages. Toutefois, il convient de relativiser ces impressions positives. En effet, l'insertion des migrants non membres de l'UE dans le marché de l'emploi reste problématique. En 2011 et 2012, près de la moitié de ces personnes en âge de travailler n'avaient pas d'emploi et ne suivaient aucune formation (voir *infra*).<sup>36</sup>

Même si on le voulait, nos ressources domestiques ne seraient pas suffisantes pour accueillir toute la misère du monde. La plupart des études économiques démontrent que, froidement énoncé, un migrant rapporte plus qu'il ne coûte. Bien sûr, ce rapport ne peut s'établir dès l'arrivée puisqu'il faut un temps d'installation et d'adaptation. Ainsi, les études établies sur le long terme (et non statique comme la photographie d'une situation à un temps T) montrent que l'immigration pèse sur les budgets des administrations dans un premier temps. En effet, la scolarisation des enfants nouvellement arrivés entraîne un coût que le faible niveau de revenus et donc de taxation des parents ne permet pas de compenser. Cependant, le revenu de la famille croît avec le temps tandis que les services de la collectivité qu'elle sollicite, eux, diminuent. Une fois retraités, les immigrés auraient tendance à retourner dans leur pays d'origine et pèseraient donc moins sur les dépenses publiques (soins de santé).<sup>37</sup> Par ailleurs,

“La plupart des études économiques démontrent que, froidement énoncé, un migrant rapporte plus qu'il ne coûte.”

<sup>35</sup> D. DE LA CROIX, F. DOCQUIER, B. VAN DER LINDEN, « L'impact économique de l'immigration sur les pays d'accueil », *Migrations magazines*, 4 juillet 2013, <http://www.migrations-magazine.be/les-numeros/5-migrations-du-travail-travail-des-migrants/item/327>, consulté le 9 novembre 2015.

<sup>36</sup> *Migrant Integration Policy Index 2015 – Belgium*, <http://www.mipex.eu/belgium>, consulté le 15 décembre 2015.

<sup>37</sup> H. JAYET, L. RAGOT, D. RAJAONARISON, « L'immigration : quels effets économiques ? », *Revue d'Economie politique*, CXI, 4, 2001, <http://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2001-4-page-565.htm>, consulté le 9 novembre 2015.

les enfants étrangers scolarisés seront, à leur majorité, souvent comptabilisés comme nationaux et participeraient en tant que tels au marché du travail et à l'impôt national. De plus, l'augmentation de la population accroît d'autant la consommation, l'immigration favoriserait également l'entrepreneuriat, la productivité et la diversité.<sup>38</sup> En effet, les migrants ont davantage tendance à lancer leur entreprise que les natifs. Bien sûr, le type et l'importance du projet sont aussi variés que les profils de migrants. Des petites échoppes employant moins de cinq personnes peuvent faire office de bouclier contre le chômage, d'autres personnes étrangères profitent, elles, de leur expertise pour lancer un business plus ambitieux.<sup>39</sup>

En y regardant de plus près, les études menées ont démontré que le niveau de qualification du nouveau venu avait une incidence tantôt positive tantôt négative sur les budgets publics, même si la moyenne, elle, est neutre. La personne la plus qualifiée (études supérieures) a généralement un rapport net (contributions fiscales – dépenses publiques) positif et ce, largement supérieur à un nouveau venu moyennement (diplôme secondaire) ou faiblement qualifié (n'ayant pas terminé ses études secondaires).<sup>40</sup> De là, il est facile de conclure qu'il est plus intéressant pour nos économies d'accueillir une population hautement qualifiée. Depuis Nicolas Sarkozy, cette politique est dénommée « immigration choisie », opposée à celle « subie », qui fait référence au regroupement familial et à l'asile qu'on ne peut limiter en vertu des conventions et droits internationaux que nous avons signés. Si cette immigration choisie est celle en vigueur dans la plupart des pays européens, elle est également vivement critiquée. Elle pillerait les pays d'origine de leurs meilleurs cerveaux et de leur capital humain nécessaire au développement de leurs pays. C'est en partie vrai. Mais il est également vrai que ces travailleurs émigrés supportent grandement leur économie nationale grâce aux fonds qu'ils envoient au pays d'origine (*remittances*). Ces fonds sont d'ailleurs supérieurs à l'aide publique au développement reçue et rejoignent doucement le niveau des investissements directs étrangers. Ces derniers sont décrits comme les principaux facteurs de déve-

---

<sup>38</sup> I. DE LAMINNE, « Immigration : les chiffres qui démontent les clichés », *La Libre*, 17 mars 2014, <http://www.lalibre.be/economie/actualite/immigration-les-chiffres-qui-demonent-les-cliches-532736f135709734f41263fb>, consulté le 9 novembre 2015.

<sup>39</sup> *Entrepreneurship and Migrants*, Paris : OCDE, 2010, <http://www.oecd.org/cfe/smes/45068866.pdf>, consulté 3 décembre 2015.

<sup>40</sup> X. CHOJNICKI, « Vieillesse démographique et immigration : un modèle de comptabilité générationnelle appliquée à la France », *Economie et Prévisions*, CLXXIV, 3, 2006, [http://www.cairn.info/article\\_p.php?ID\\_ARTICLE=ECOP\\_174\\_0039](http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=ECOP_174_0039), consulté le 9 novembre 2015.

loppement mais sont moins stables que les *remittances*.<sup>41</sup> De plus, il semblerait que les fonds envoyés par les immigrés peu qualifiés vers le pays d'origine seraient plus abondants et auraient un impact plus important sur la réduction de la pauvreté.<sup>42</sup> Parallèlement, les transferts des migrants les plus qualifiés ne compenseraient pas la perte de leur capital humain.<sup>43</sup> Une politique d'immigration choisie n'aurait donc pas de retombées positives sur les pays d'origine.

Si on persiste dans cette sélection des candidats les mieux formés, nous ne pouvons, simultanément, prétendre se préoccuper du développement de ces mêmes pays d'origine au risque de perdre en cohérence. À moins que l'on table sur l'aide publique au développement comme une compensation ? Ces deux thématiques sont bel et bien liées. On l'a vu, un laps de temps de travail dans un pays développé peut rapporter davantage qu'une vie entière dans le pays d'accueil même soutenu par l'aide au développement.

La migration et le développement sont liés également par les *remittances*. Mais les deux ne devraient peut-être pas être perçus comme des vases communicants où on reprend d'un côté ce qu'on a donné de l'autre. Les discussions lors de leur réunion à La Valette lient ainsi aide au développement, mesures de retours volontaires et réadmission dans le pays d'origine.<sup>44</sup> De plus, des accords ont été conclus avec certains pays pour les encourager financièrement à décourager les potentiels émigrants à atteindre l'Europe.<sup>45</sup>

“ *La migration et le développement ne devraient peut-être pas être perçus comme des vases communicants où on reprend d'un côté ce qu'on a donné de l'autre.* ”

<sup>41</sup> T. STRAUBHAAR, F. PVADEAN, *International Migrant Remittances and their Role in Development*, Paris : OCDE, 2006, <http://www.oecd.org/els/mig/38840502.pdf>, consulté le 9 novembre 2015.

<sup>42</sup> J. DAYTON-JOHNSON, A. PFEIFFER, K. SCHUETTLER, J. SCHWINN, *Migration and Employment*, OCDE, 2009, <http://www.oecd.org/dac/povertyreduction/43280513.pdf>, consulté le 9 novembre 2015.

<sup>43</sup> T. STRAUBHAAR, F. PVADEAN, *op. cit.*

<sup>44</sup> « Crise des migrants : un consensus se dégage concernant le plan d'action », *La Libre*, 12 novembre 2015, <http://www.lalibre.be/actu/international/crise-des-migrants-un-consensus-se-degage-concernant-le-plan-d-action-5643c9183570ca6ff8d07b67>, consulté le 12 novembre 2015.

<sup>45</sup> « Opinion – Sommet euro-africain sur les réfugiés : cynique marchandage », *La Libre*, 10 novembre 2015, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/sommet-euro-africain-sur-les-refugies-cynique-marchandage-5640aae63570bccfaee89762>, consulté le 15 novembre 2015.

## 2. Une opinion publique sur la défensive

Les raisons de cette fermeté sont en partie à chercher du côté de l'opinion publique que nos dirigeants cherchent à rassurer. Titillée par des discours alarmistes et provocateurs, cette dernière est certainement entraînée sur la

mauvaise pente. Toutefois, il semblerait que les individus soient instinctivement peu enclins à s'ouvrir à de nouveaux venus. Ce qui est inconnu peut faire peur. C'est d'autant plus vrai que la fédération du groupe se renforce par la distinction de l'élément externe. L'identité se construit aussi en opposition. Les catégories sociales remplissent cette fonction de distinction.

La définition du groupe de référence n'est pas pour autant statique. Qui est considéré comme éligible à l'ensemble de droits ? Le citoyen n'est pas le même au XXI<sup>e</sup> siècle qu'au XVIII<sup>e</sup>. La citoyenneté d'aujourd'hui est plus ouverte qu' alors. Comme le rappelaient Sophie Wahnich et Saïd Bouamama en 2009, « la citoyenneté a toujours été, tout au long de l'histoire, un enjeu des luttes sociales, et la revendication de son extension à des catégories sociales jusqu'alors exclues de ce statut a toujours marqué un tournant de la société, un progrès de la démocratie. Après le tiers état, après les femmes, c'est aujourd'hui du sein de l'immigration que resurgit cette revendication. »<sup>46</sup> Rien n'est donc acquis ni déterminé une fois pour toute. Et si le changement n'est pas toujours évident, il paraît inévitable. Tenir une population dans l'exclusion, c'est prendre le risque de la révolte pour forcer l'inclusion.

“*La citoyenneté a toujours été, tout au long de l'histoire, un enjeu des luttes sociales, et la revendication de son extension à des catégories sociales jusqu'alors exclues de ce statut a toujours marqué un tournant de la société, un progrès de la démocratie. Après le tiers état, après les femmes, c'est aujourd'hui du sein de l'immigration que resurgit cette revendication.*”

---

<sup>46</sup> S. WAHNICH, S. BOUAMAMA, « Une citoyenneté sans identité », *Vacarme*, 46, 2009/1, <http://www.cairn.info/revue-vacarme-2009-1-page-80.htm>, consulté le 10 novembre 2015.



Le professeur Baele interprète la crise de l'accueil européenne actuelle comme un énième acte d'une pièce qui n'en finit pas. Toute société contient des catégories sociales qui engendrent des inégalités sociales. Cette hiérarchisation est un trait commun de l'organisation des communautés politiques. Les discriminations et l'exclusion seraient inévitables. Mais de manière répétée, le questionnement de ces catégories et de la hiérarchie qui en découle ne faiblit pas. Depuis la nuit des temps, la lutte contre les discriminations se renouvelle opposant les promoteurs de l'égalité intrinsèque entre les personnes de par leur humanité contre ceux qui justifient l'inégalité de par l'appartenance ou l'identité à un groupe distinct. Ainsi les gays, les femmes, les noirs, les juifs, les musulmans ou les pauvres sont sujets à l'exclusion de par l'étiquette qu'on leur colle. Cette dernière légitime le traitement différencié qui ne leur donne pas accès aux mêmes droits que le groupe de référence. Nous jouerions la suite de cette lutte initiée par Jésus-Christ et embrassée par M. Luther King. Leur chemin de croix nous paraît aujourd'hui plein de bon sens. Il ne l'était pourtant pas aux yeux de la majorité de leurs compatriotes.<sup>47</sup>

## V. LA MIGRATION PENDULAIRE COMME ALTERNATIVE ?

Peut-on donc envisager que nous fassions fausse route jusqu'à présent ? La fermeture des frontières est meurtrière, inefficace, incohérente et injuste. Doit-on se débarrasser de nos visas Schengen ? Cela va sans dire que ce serait un sujet brûlant au sein d'une Union européenne à mille lieux de considérer cette option. Pourtant, nous voudrions ici envisager la possibilité d'assouplir notre fermeté et tenter l'exercice de voir dans les migrants autre chose qu'une menace. Suivant cette logique, Catherine Withol de Wenden, directrice de recherche spécialisée sur les migrations internationales, propose d'inverser le système actuel des visas. La norme serait leur absence et leur imposition devrait être motivée.<sup>48</sup> D'autres penseurs, à l'instar Onara O'Neill, envisagent de laisser le soin à des institutions internationales démocratiques

<sup>47</sup> S. BAELE, « Crises des « réfugiés » : quand les masques tombent », *La Libre*, 4 novembre 2015, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/crise-des-refugies-quand-les-masques-tombent-5638df9f3570ca6ff8a23072>, consulté le 12 novembre 2015.

<sup>48</sup> C. WIHTOL DE WENDEN, « Un continent fermé est un continent qui meurt », *Le Vif/L'Express*, 2 octobre 2015, p. 70.

et cosmopolites de régir les migrations internationales. Autrement dit, la question des visas ne serait plus une décision unilatérale des États d'accueil, mais se négocierait au sein d'une instance internationale spécifique.<sup>49</sup>

Faisons un effort d'imagination. Postulons ainsi que les visas deviennent l'exception et que les ressortissants des pays tiers jouissent des mêmes privilèges que les Européens. Ouvrir les portes de l'Europe provoquerait-il une arrivée massive de migrants ? Rien n'est moins sûr selon François Gemenne, démographe et spécialiste des flux migratoires. Les frontières ne servant pas de repoussoirs pour les candidats à l'immigration, il n'y aurait pas d'appel d'air à craindre en cas de disparition de celles-ci. Il avance également que certaines populations installées pourraient être tentées de rentrer dans leur pays d'origine sachant qu'elles pourront revenir en Europe sans encombre.<sup>50</sup>

“ Certaines populations installées pourraient être tentées de rentrer dans leur pays d'origine sachant qu'elles pourront revenir en Europe sans encombre. ”

Catherine Wihtol de Wenden partage cette idée de mobilité d'allers et retours qu'elle nomme la migration pendulaire. La mobilité serait devenue un mode de vie. Que ce soit les travailleurs saisonniers, les personnes qui jonglent entre différents lieux d'appartenance, les pensionnés en quête de météo clémente, ces personnes circulent sans résider dans un seul lieu. Cette tendance séduirait par son dynamisme et les opportunités de carrière. Or, actuellement, elle n'est accessible qu'à une minorité. Ainsi, si un Belge peut se rendre dans 171 pays sans devoir faire demande de visas<sup>51</sup>, un Algérien est, lui, cantonné à 47 destinations

---

<sup>49</sup> On pense à O. O'NEILL, *Bounds of Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000 et A. ABIZADEH, « Democratic Theory and Border Coercion : No Right to Unilaterally Control Your Own Borders », *Political Theory*, XXXVI, 1, février 2008, p. 37-65.

<sup>50</sup> J.-C. VERSET, « L'ouverture de nos frontières pourrait réduire le nombre de migrants – entretien avec François Gemenne », *RTBF*, 18 août 2015, [http://www.rtf.be/info/dossier/drames-de-la-migration-les-candidats-refugies-meurent-aux-portes-de-l-europe/detail\\_les-migrants-sont-le-revelateur-des-differences-de-richeesse-entre-etats?id=9056039](http://www.rtf.be/info/dossier/drames-de-la-migration-les-candidats-refugies-meurent-aux-portes-de-l-europe/detail_les-migrants-sont-le-revelateur-des-differences-de-richeesse-entre-etats?id=9056039), consulté le 19 octobre 2015.

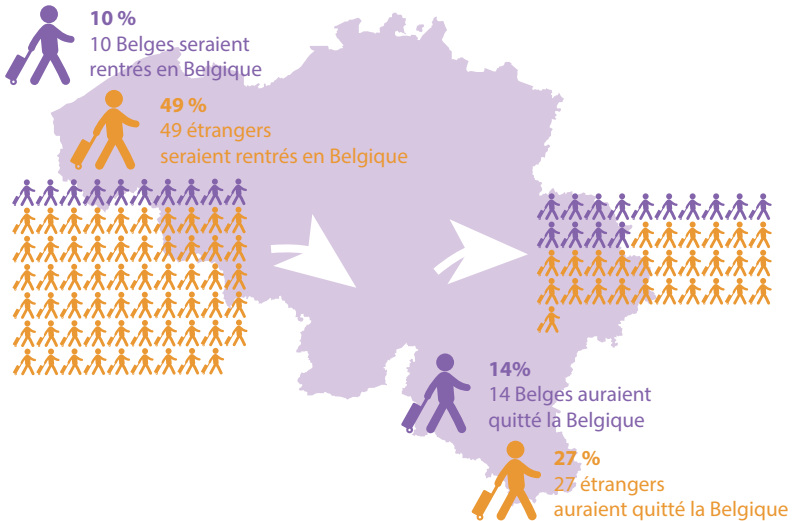
<sup>51</sup> A. WUILLOT, « Avec votre passeport belge, voyagez dans 171 pays sans visa », *Sudinfo*, 10 mai 2014, <http://www.sudinfo.be/1003498/article/2014-05-10/avec-votre-passeport-belge-voyagez-dans-171-pays-sans-visa>, consulté le 3 décembre 2015.

libres d'accès.<sup>52</sup> La généralisation dans l'octroi des visas réduirait cet écart de liberté de mobilité. Cependant, ces allers-venues nous obligent à revoir notre organisation sociétale. Comment déterminer qui prend part à notre collectivité et comment ? Ce sont des questions fondamentales pour envisager les migrations autrement que comme un conflit inévitable. C'est la réflexion que nous souhaitons mener ici.

## 1. L'intégration et l'accueil

### Les Belges, les non-Belges, les nouveaux Belges »

#### S'il n'y avait eu que 100 migrations en 2012



<sup>52</sup> A.-L. DE LAVAL, L. MADANI, « Ouvrir les frontières : les six preuves qu'on a tous à y gagner », *L'Humanité.fr*, 11 novembre 2014, <http://www.humanite.fr/ouvrir-les-frontieres-les-six-preuves-quon-tous-y-gagner-557326>, consulté le 19 octobre 2015.

La première étape logique semble être celle de l'accueil des nouveaux venus au sein de la société. On distingue couramment les pratiques assimilationnistes à celles de l'insertion. La Grande-Bretagne incarne le modèle multiculturaliste privilégiant l'insertion. La différence est respectée et la société s'accommode de ces patchworks culturels sans pour autant chercher à construire des ponts entre les communautés vivant côte à côte.<sup>53</sup> En Belgique, si nous accueillons le nouveau venu, nous attendons de lui qu'il adopte davantage nos us et coutumes. Nous oscillons entre un modèle assimilationniste et intégrationniste. Le premier souhaite voir les nouveaux venus se conformer entièrement aux codes de leur société d'accueil quitte à renoncer à leur identité première. L'exemple français est marquant à cet égard, l'État ne reconnaît que des citoyens et non des communautés. Le second modèle considère que des valeurs et des symboles communs sont nécessaires pour créer du liant entre les membres de la société, anciens et nouveaux.<sup>54</sup>

En Belgique, les approches néerlandophone et francophone ne convergent que partiellement. On dénote une volonté plus assimilationniste au Nord qu'au Sud, alors que ce dernier a peiné à vouloir reconnaître l'importance des questions culturelles dans l'immigration. À l'instar de son grand voisin, les francophones ont eu tendance à ne considérer que le volet socio-économique lié à l'intégration des populations étrangères. Dès 2004, la Flandre organise, elle, son parcours d'intégration, *inburgering*. Ce programme vise à fournir aux nouveaux arrivants et Belges d'origine étrangère (hors Union européenne) les outils nécessaires pour prendre part socialement, culturellement et économiquement à la société d'accueil. Il comprend trois volets : une orientation sociale, des cours de néerlandais et une orientation professionnelle. Une condition de participation (et non de réussite) y est adjointe. Le non-respect entraînerait une amende allant de 50 à 500 €. Par ailleurs, ces formations sont également proposées aux ressortissants de l'Union européenne, aux primo-arrivants bruxellois ainsi qu'aux anciens arrivants et Belges nés à l'étranger.<sup>55</sup>

---

<sup>53</sup> R. BISTOLFI, « Façonner un modèle européen d'intégration », *Le Monde diplomatique*, décembre 1994, <http://www.monde-diplomatique.fr/1994/12/BISTOLFI/7635>, consulté le 22 octobre 2015.

<sup>54</sup> N. DE WERGIFOSSE, citée par F. CORBIAU, « La querelle des modèles », *MicMag*, 10 juin 2012, <http://micmag.be/integration/la-querelle-des-modeles>, consulté le 15 décembre 2015.

<sup>55</sup> <http://www.inburgering.be/>

Si la Flandre n'a pas lésiné sur les moyens pour mettre en place son parcours d'intégration, elle peut s'en féliciter à plusieurs niveaux. Le taux d'activité de ceux ayant suivi l'*inburgering* est plus élevé que chez les autres migrants. Les cours de langue connaissent également un franc succès. Cependant, le niveau dans ce dernier domaine laisserait à désirer. Rares sont les « élèves » qui parviennent au terme du cursus.<sup>56</sup> Ce dernier point est révélateur. La connaissance de la langue s'améliore lors de sa pratique avec des interlocuteurs natifs. Ce serait une lacune majeure de l'*inburgering*. Il ne crée pas de ponts entre les communautés autochtones et d'origine étrangères et serait donc réduit à un parcours temporaire qui ne donne pas de suite ; ce qui fragilise, de même, l'acquisition des normes et valeurs de la société d'accueil souhaitées lors de la mise en place du parcours d'intégration.<sup>57</sup> En outre, les connaissances linguistiques du pays d'accueil amélioreraient le capital humain, ce qui serait un avantage non négligeable sur le marché du travail.<sup>58</sup>

Le côté francophone du pays a tardé à suivre son voisin néerlandophone. La Wallonie ne s'est décidée à mettre sur pied un parcours d'accueil cohérent qu'en 2014.<sup>59</sup> C'est également chose faite à Bruxelles.<sup>60</sup> Si les deux régions se sont accordées sur une série de points, les deux parcours ne sont pas identiques. Pour ce qui est des points communs, les programmes

“ *L'inburgering ne crée pas de ponts entre les communautés autochtones et d'origine étrangères et serait donc réduit à un parcours temporaire qui ne donne pas de suite.* ”

<sup>56</sup> P. DE CUYPER, M. GONZALEZ GARIBAY, « Integratie : een boom met veel takken », *De Gids*, janvier 2014, <https://lirias.kuleuven.be/bitstream/123456789/438054/2/GMG+januari+-2014+-+Integratie.pdf>, consulté le 26 octobre 2015.

<sup>57</sup> P. DE CUYPER, M. LAMBERTS, F. PAUWELS, C. VETS, *Deel 1, Inburgering in Vlaanderen*, janvier 2010, [http://www.inburgering.be/sites/default/files/Evaluatieonderzoek\\_Inburgering\\_deel1.pdf](http://www.inburgering.be/sites/default/files/Evaluatieonderzoek_Inburgering_deel1.pdf), consulté le 26 octobre 2015.

<sup>58</sup> P. DE CUYPER, M. GONZALEZ GARIBAY, *op. cit.*

<sup>59</sup> *Le parcours d'intégration des primo-arrivants adopté par le Gouvernement wallon - Communiqué de presse*, 27 février 2014, <http://gouvernement-wallonie.be/le-parcours-d-int-gration-des-prim-arrivants-adopt-par-le-gouvernement-wallon>, consulté le 26 octobre 2015.

<sup>60</sup> I. ADAM, « Pourquoi un parcours d'accueil pour primo-arrivants voit-il le jour à Bruxelles aujourd'hui ? », *CBCS*, novembre 2013, <http://cbcs.be/Pourquoi-un-parcours-d-accueil>, consulté le 26 octobre 2015.

s'organisent autour de quatre étapes. Lors de son inscription à la commune, le nouveau venu sera invité à faire un bilan des compétences et recevra des informations sur ses droits et ses devoirs. Après l'entretien, le nouveau venu pourra recevoir un accompagnement pour les démarches administratives, des cours de langues (français/flamand) et de citoyenneté, ainsi qu'une orientation vers les services de formation professionnelle. Le parcours d'intégration sera très probablement rendu obligatoire dans la capitale comme dans le Sud du pays. Ces deux régions copient de la sorte leur homologue flamand.

Le public auquel s'adresse les parcours d'intégration/d'accueil les différencie cependant bel et bien. Au Nord, tous les adultes non belges ou les Belges nés à l'étranger peuvent ou doivent y participer. Les ressortissants de l'Union européenne ou résidents de l'espace Schengen en sont néanmoins dispensés. Dans la capitale et au Sud, le public est bien plus restreint. Il ne s'adresse qu'aux primo-arrivants, entendus comme les étrangers, hors-Union européenne et espace Schengen, en séjour légal en Belgique depuis moins de trois ans et pour plus de trois mois, enregistrés dans la commune et ne disposant pas d'un permis de travail ni de contrat de travail.

S'il est prophétique de se prononcer sur les récentes mesures d'intégration en Wallonie et à Bruxelles, certaines craintes demeurent. Du côté francophone, on peut souligner le maintien à l'écart des populations anciennement arrivées ou dont le séjour n'est pas en ordre. Les premières ne pourraient bénéficier des services qui leur ont parfois fait défaut. Elles auraient définitivement loupé le coche de l'intégration et seraient cantonnées à vivre à la marge. Pour les personnes dont le séjour n'est pas régularisé, l'impossibilité de participer à ces programmes pourraient leur fermer une porte précieuse. Si leur admission sur le territoire dépend de leurs efforts d'intégration à la société, cet obstacle les défavorise lourdement là où les personnes en ordre y gagnent des points certains. En effet, selon la modification du Code de la nationalité intervenue le 4 décembre 2012, la démonstration de son intégration sociale (le parcours d'intégration étant explicitement mentionné), peut constituer un avantage pour demander la nationalité belge. Par ailleurs, certaines organisations craignent que le système ne dérive vers un instrument de sélection entre les éléments « intégrables » et les indésirables.<sup>61</sup>

---

<sup>61</sup> S. BEAUCAMP, « Parcours d'intégration ou parcours d'accueil de Wallonie à Bruxelles », *Présence et Action culturelles*, 2012, [http://www.pac-g.be/docs/analyses2012/analyse\\_18.pdf](http://www.pac-g.be/docs/analyses2012/analyse_18.pdf), consulté le 26 octobre 2015.

Plus globalement, plusieurs inquiétudes demeurent sur le contenu du parcours et sur son caractère obligatoire. Regardant ce dernier point, il semblerait que la logique d'activation<sup>62</sup> héritée de l'État social actif vaille également pour les migrants. Les individus sont responsables de leur sort et, si la société assure une certaine solidarité, chacun est prié d'y mettre du sien. Les opposants au caractère obligatoire du parcours redoutent la discrimination que cela entraînerait. Discrétionnairement, il serait jugé que certaines populations ne pourraient s'insérer dans la société sans y être formées. Certains allochtones sont jugés *a priori* comme ayant des lacunes à combler. Ce n'est pas sans rappeler certaines pratiques paternalistes et ethnocentristes censées appartenir au passé. Ensuite, concernant le contenu, s'il s'agit de donner des clés aux nouveaux venus pour appréhender la nouvelle société, une formation peut être bénéfique. Il faut veiller cependant à assurer la réciprocité et l'échange mutuel dans le processus d'intégration. Dans le cas contraire, le risque existe de tomber dans une version assimilationniste du parcours. Suivant cette logique, une population homogène serait la condition d'une société fonctionnelle. L'intégration des populations différentes deviendrait, dès lors, une question de survie dans laquelle le parcours d'intégration devient un programme protectionniste.<sup>63</sup> Heureusement, nous n'en sommes pas là. Les associations chargées de donner ces formations en citoyenneté semblent favorables à une dynamique de réciprocité éloignée des tendances assimilationnistes.

---

<sup>62</sup> Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter notre publication D. GREIMERS, *Les CPAS face à l'activation*, Bruxelles : CPCP, « Analyses », décembre 2015, [http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/cpas\\_1.pdf](http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/cpas_1.pdf), consulté le 16 décembre 2015.

<sup>63</sup> D. KOSTAKOPOULOS, "The Anatomy of Civic Integration", *The Modern Law Review*, vol.73, Issue 6, novembre 2010, [http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?elD=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=3f5403e50d58df83594e4e3d32471832019731d1&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf\\_super\\_editor/publicat/collection-guide/Maitrise\\_du\\_franc\\_oais\\_et\\_inte\\_uegration-web.pdf](http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?elD=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=3f5403e50d58df83594e4e3d32471832019731d1&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/publicat/collection-guide/Maitrise_du_franc_oais_et_inte_uegration-web.pdf), consulté le 27 octobre 2015.

## 2. Un engagement réciproque ?

« La question, c'est maintenant que tu vis en Belgique, comment allons-nous partager nos différences et vivre ensemble ? Ça pour moi, c'est une société d'accueil. Ce n'est pas un cours qui fait l'accueil, ce sont les gens et l'ouverture d'esprit. »<sup>64</sup>

Malgré les flottements soulignés plus haut, la mise sur pied d'un parcours d'accueil a été très bien reçue par les associations qui travaillent avec les migrants. S'il n'est pas parfait, c'est un premier pas dans la bonne direction, notamment dans la coordination et la structuration des différentes offres de formation. Cependant, il reste encore beaucoup à faire en termes d'inclusion des migrants. Le *Migrant Integration Policy Index* (MIPEX) évalue comment les pays de l'OCDE promeuvent l'immigration. À travers l'accès aux soins de santé, à l'emploi, à l'éducation, au regroupement familial, à la résidence permanente, à la nationalité ainsi que via la lutte contre les discriminations, la participation politique des migrants non-européens, l'index tend à jauger les opportunités offertes aux migrants de participer à la société d'accueil. La Belgique n'a pas à rougir de son classement : 7<sup>e</sup> place sur 38 pays sondés avec un score de 67 %. Pourtant, certains domaines demeurent lacunaires. L'accès aux soins de santé, la participation à la vie politique, l'éducation ou encore l'emploi laissent à désirer. Il est ainsi reproché aux autorités belges de ne pas faire suffisamment pour rencontrer les besoins spécifiques des migrants en matière de soin. Le recours généralisé à des interprètes qualifiés serait nécessaire, ce qui est encore loin d'être le cas. Au niveau de l'implication des nouveaux venus dans la vie politique belge, des efforts pourraient être faits en vue d'être davantage à l'écoute des associations de migrants. On peut également regretter l'impossibilité pour les étrangers hors-UE de participer aux élections à l'exception des communales.

Malgré la priorité accordée à la mise à l'emploi et aux mesures d'activation, le taux d'activité (emploi, formation ou éducation) des immigrants non-UE reste faible puisque la moitié n'est pas active. Les femmes et les personnes faiblement qualifiées sont les premières victimes. Les femmes peu qualifiées

---

<sup>64</sup> L. TREFOIS, « Tous les humains peuvent être migrants un jour. Il ne faut pas oublier ça », *Bruxelles Informations sociales*, décembre 2013, [http://cbcs.be/IMG/pdf/bis\\_170.pdf?147/36f73d7043a065e7449046526d9d2a2edc9671ab](http://cbcs.be/IMG/pdf/bis_170.pdf?147/36f73d7043a065e7449046526d9d2a2edc9671ab), consulté le 29 octobre 2015.



sont dans leur grande majorité inoccupées (75 %). Le MIPEX pointe le peu de possibilités légales de décrocher un emploi dans le privé notamment à cause des longues procédures pour régulariser le séjour. Si les nouveaux venus peuvent compter sur le même accompagnement vers l'emploi que les citoyens belges, les diplômés des seconds sont davantage reconnus sur leur marché de l'emploi. Cette discrimination est aggravée par un système de bourses aux études qui est restreinte pour les allochtones. Conséquence, les immigrants de longue durée (plus de dix ans) ont 25 % de chances en moins de décrocher un emploi tandis qu'ils sont en moyenne deux fois plus souvent surqualifiés pour leur fonction. Ce qui explique également que les nouveaux venus faiblement qualifiés risquent bien davantage de tomber, ou de rester, dans la pauvreté.<sup>65</sup>

Les recommandations du MIPEX soulignent l'importance des politiques ciblées pour les populations moins favorisées comme les femmes, les jeunes et les moins qualifiés. Si des mesures générales d'accompagnement sont bien sûr souhaitables, une meilleure appréhension des publics fragilisés et de leurs besoins spécifiques pourraient être d'un grand secours. Ce chemin a déjà été emprunté par le passé. L'État Providence a instauré des quotas pour les femmes, des aides à l'embauche pour les moins qualifiés, des hypothèques préférentielles pour les ménages précarisés... S'il reste donc du pain sur la planche, tout n'est pas en friche pour accueillir les nouveaux venus.

Les pouvoirs publics ont mis sur place des initiatives locales d'accueil (ILA) gérées par les CPAS. Celles-ci prennent en charge les demandeurs d'asile en fin de parcours d'hébergement. Au-delà d'un logement individuel et d'une aide financière, les ILA offre un accompagnement pour suivre une formation et des cours de langue, pour engager une vie sociale et pour apporter un soutien individuel précieux pour les différentes démarches administratives. Ces ILA sont davantage appréciées que les centres collectifs, offrant plus de perspectives pour une réinstallation en Belgique. Si ces initiatives sont à saluer, elles montrent quelques limites. Elles ne concernent que les demandeurs

*“ Si des mesures générales d'accompagnement sont bien sûr souhaitables, une meilleure appréhension des publics fragilisés et de leurs besoins spécifiques pourraient être d'un grand secours. ”*

<sup>65</sup> L. TREFOIS, *op. cit.*

d'asile et les migrants dont le dossier est déjà bien avancé. Il conviendrait de ne pas envoyer des signaux positifs à ceux qui pourraient voir leur demande rejetée. Comme le souligne Jean-Pierre Luxen, directeur de Fedasil, il faut éviter d'entretenir un enthousiasme démesuré à l'égard des ILA. « *Placer trop vite les personnes en centre individuel leur donne un message trop positif et les pousse à s'installer alors qu'il seront peut-être déboutés quelques jours plus tard.* »<sup>66</sup>

“ *Envisager comment organiser une société où chacun peut y trouver sa place et la meilleure façon d'y participer.* ”

Cette tiédeur des autorités pour l'accueil explique en partie les lacunes de nos services pointées du doigt par le MIPEX. Or, il serait peut-être temps de voir à long terme et d'envisager comment organiser une société où chacun peut y trouver sa place et la meilleure façon d'y participer. Une communauté n'est pas un fait don-

né. Elle se construit. L'intégration concerne tout citoyen, ancien et nouveau. Processus rythmé par les particularités et dispositions de chacun, il est loin d'être uniforme et jamais entièrement finalisé. Il est fondamental de trouver des éléments communs sur lesquels promouvoir une identité partagée. La référence à une nation commune a servi cet objectif en fédérant les citoyens au-delà de leur histoire et identité particulière. Force est pourtant de constater que ce référent a aujourd'hui du plomb dans l'aile. La nation ne fait plus l'unanimité.<sup>67</sup>

---

<sup>66</sup> « Fedasil : la diminution des demandes d'asile va toucher l'emploi. Interview de Jean-Pierre Luxen », RTBF, 31 juillet 2013, [http://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_fedasil-un-reseau-d-accueil-adapte-aux-demandes-d-asile-en-diminution?id=8058902](http://www.rtf.be/info/belgique/detail_fedasil-un-reseau-d-accueil-adapte-aux-demandes-d-asile-en-diminution?id=8058902), consulté le 4 novembre 2015.

<sup>67</sup> P. JOANNIN, *Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen*, Bruxelles / Paris : Fondation Robert Schuman, « Question d'Europe », n°90, 25 février 2008, <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0090-integration-nationale-et-integration-des-migrants-un-enjeu-europeen>, consulté le 2 novembre 2015.

### 3. La nationalité dépassée ?

La nationalité demeure le critère d'appartenance premier. Toutefois, sa pertinence est contestée alors que prennent forme des instances supranationales et que les migrants illustrent la pluralité des identités et allégeances. Certains en ont conclu que l'État nation était mort. Notion obsolète qui lui est accolée, la nationalité ne pourrait prétendre détenir le monopole de l'attribution de la citoyenneté. Cette dernière dépasse le cadre national quand elle devient européenne. Simultanément cependant, on en appelle à la nation catalane, écossaise ou touareg pour justifier des velléités indépendantistes. Ils remettent la nation au centre de leurs préoccupations. Les frontières nationales actuelles sont donc remises en question mais dans des orientations divergentes, vers leur affaiblissement ou leur renforcement. Ce phénomène questionne les liens entre l'État comme l'équivalent de la nation ainsi que la citoyenneté comme synonyme de la nationalité. Est-il possible d'envisager l'appartenance différemment ?

L'État moderne libéral s'est organisé sur le nationalisme. L'État libéral distingue deux espaces, le privé et le public. Le premier permet aux individus d'exprimer leur identité dans l'espace domestique ou au sein de la société civile. Face à eux, l'espace public se veut neutre, dépourvu de particularités personnelles délaissées dans le privé. Ce qui a permis, jusqu'ici, de rassembler les individus privés en acteurs de la collectivité, c'est le caractère d'appartenance nationale. Ce dénominateur commun délimite qui prend part au destin de la collectivité. L'inclusion dans cet espace y est assortie de devoirs et de droits. La nationalité dépasse les particularismes, elle nivelle les différences individuelles pour établir des normes communes. Cependant, la nationalité n'est pas un fait objectif. C'est une construction sociale à laquelle sont attachés des référents culturels, des valeurs, une histoire. La construction du « nous » s'élabore en se distanciant de « eux ».<sup>68</sup>

Si ce modèle perdure jusque dans les années 1970, l'homogénéité du corps national commence à ne plus être envisagée comme un absolu. L'installation de l'État-Providence fait la part belle à l'égalité des chances et reconnaît les situations particulières difficiles qu'elle tend à améliorer via des politiques ciblées. Tous les citoyens n'ont plus exactement les mêmes droits. La diversité

<sup>68</sup> C. BERTOSSI, *Les frontières de la citoyenneté en Europe*, Paris : L'Harmattan, 2001.

culturelle de la population s'observe également dans l'espace public. De là à accepter la pluralité des appartenances au détriment d'une nation homogène, il y a un pas que la plupart des États européens n'ont pas encore franchi.

Alors que la question de l'immigration presse davantage d'ouvrir le débat sur la nationalité et la citoyenneté, le *statu quo* demeure.<sup>69</sup>

“ Si on veut que le vivre-ensemble ne se résume à une juxtaposition de cultures, il sera nécessaire d'ouvrir le débat. ”

On ne peut souhaiter une démocratie qui ne laisse aucune place à ses multiples composantes en les étouffant sous le poids de la majorité. Si on veut que le vivre-ensemble ne se résume à une juxtaposition de cultures, il sera nécessaire d'ouvrir le débat. En effet, on risque de voir les personnes à qui on refuse l'expression publique se retrancher sur leur espace privé où leur identité

peut s'exprimer sans restriction. Tout l'inverse de ce vers quoi nous devrions tendre pour espérer une société ouverte, où la gestion du collectif n'est pas le monopole d'une poignée. Il faut jeter des ponts et non creuser des fossés. Trouver des éléments qui fassent sens au-delà des identités particulières. Pour ce faire, le dialogue interculturel doit demeurer ouvert et dynamique.

#### 4. Un patriotisme constitutionnel ?

Sur quelle base unir les particularismes au-delà d'une identité nationale désuète ? L'exemple allemand peut être d'un certain secours. L'Allemagne coupée en deux à la suite d'une tragédie nationale a dû, à sa réunification, trouver de nouveaux points de rencontre. Séparées par un mur et une politique aux antipodes, les deux nations allemandes ont vécu des destins différents durant quarante ans. Les références des uns n'étaient plus celles des autres. Invoquer le passé commun, c'était en plus rappeler un épisode douloureux de l'histoire dont les valeurs étaient unanimement rejetées. Dans cette nébuleuse, le philosophe allemand Jürgen Habermas a échafaudé l'idée d'un patriotisme constitutionnel. Le projet unifiant les diverses identités s'élabore sur le politique.

---

<sup>69</sup> C. BERTOSI, *op. cit.*

Les individus se reconnaissent et se lient autour d'un projet politique dans lequel ils s'y retrouvent tous. Les références à la culture, l'histoire ou la langue sont perçues comme des critères pré-nationaux anachroniques.<sup>70</sup>

Habermas envisage un socle sociétal commun basé sur l'État de droit et les principes des Droits de l'Homme. Ceux-ci ont une portée universelle et peuvent donc être embrassés au-delà des frontières identitaires. Les fondements de la communauté politique se trouvent donc dans le champ du droit et du politique censés relativiser les composantes ethniques et culturelles. L'individu ne s'y intègre plus sur la base de la filiation, de la parenté ou de l'affiliation communautaire, mais par l'attachement aux valeurs de démocratie et d'égalité de droits entre les êtres humains. Ce cadre de référence universel reposant sur l'humanité de tout un chacun permettrait de dépasser les identités particulières sans les étouffer.<sup>71</sup>

Pourtant, certaines limites demeurent pour réaliser ce cadre normatif commun. En effet, les Lumières sont le résultat d'une histoire située géographiquement. Les Droits de l'Homme et la démocratie sont des concepts marqués par la culture occidentale. Par exemple, toutes les traditions étatiques n'ont pas sacralisé la séparation de l'Église des affaires publiques. Par ailleurs, comment unir des cultures politiques divergentes même si historiquement proches ? Un religieux musulman peut considérer la laïcité au sein de l'État comme une anomalie, tandis que les Écossais ne peuvent supporter la couronne britannique parce que trop libérale au regard de leur tradition politique davantage orientée à gauche.<sup>72</sup> Ces deux illustrations tiennent-elles en échec le patriotisme constitutionnel ? Elles le pourraient sans doute. Cependant, le débat ouvert permet la négociation et le dénouement des conflits et des opinions divergentes. L'argumentation et la dialectique deviennent fondamentales pour construire un projet politique, une société dans laquelle chacun peut y adhérer.<sup>73</sup>

<sup>70</sup> D. LEYDET, « Patriotisme constitutionnel et identité nationale », *Philosophiques*, XIX, 2, 1992, <http://www.erudit.org/revue/philoso/1992/v19/n2/027193ar.pdf>, consulté le 6 novembre 2015.

<sup>71</sup> J.-M. FERRY, « Identité postnationale et identité reconstructive », *Touidi Mensuel*, 11, mai 1998, <http://www.larevuetouidi.org/fr/story/identit%C3%A9-postnationale-et-identit%C3%A9-reconstructive>, consulté le 6 novembre 2015.

<sup>72</sup> *Ibidem*.

<sup>73</sup> J.-M. FERRY, *op. cit.*

## CONCLUSION

Regarder les migrants au-delà des clichés sera sans doute un challenge important des années à venir. Phénomène pourtant millénaire, ces déplacements ne sont pas prêts de disparaître. En effet, les causes des migrations aussi bien intra qu'internationales sont structurelles. Il existe bien sûr des pistes pour en réduire les effets (lutter contre le réchauffement climatique et la concurrence mondiale, assurer la paix et diminuer les inégalités...) mais ces chantiers sont tout autant conséquents. Accepter la perméabilité des frontières fait partie des solutions, non du problème. Ériger des murs aux frontières, des centres de tri pour éliminer le mauvais du bon grain sont des politiques coûteuses en vie humaine et inefficaces. Tout comme l'Union européenne, la Belgique se trompe de cible.

En effet, au-delà de l'impossibilité d'arrêter les migrations, régulariser ces déplacements pour leur offrir une légalité limiterait la fraude, la criminalité, la dangerosité des routes migratoires et offrirait une certaine cohérence avec les idéaux de justice sociale qui ont, jusqu'ici, animés les politiques internes des sociétés européennes jusqu'à leur niveau de bien-être actuel. Malgré ces constats, les appréhensions demeurent nombreuses. *Un laissez-passer général entraînerait un appel d'air et les migrants arriveraient par vagues ? Rien n'est moins sûr nous disent les spécialistes des migrations. Les nouveaux venus pèseraient sur notre Trésor public et entraîneraient les salaires dans une chute inévitable ?* Ici aussi, on peut émettre quelques objections. Si dans un premier temps, les migrants peu qualifiés peuvent être davantage receveurs que contributeurs, cette tendance s'inverse avec le temps et les générations. Malgré les avis positifs des économistes et démographes, les réticences demeurent importantes parmi l'opinion publique du Vieux continent. L'identité demeure une corde sensible. Agitée sans scrupule par certains partis politiques, l'identité devrait pourtant pouvoir faire l'objet de débat. Une position protectionniste figée ne résoudra rien, que du contraire. Il faut reconnaître que le couple inclusion/exclusion est en redéfinition permanente. Les écartés d'hier seront les bienvenus demain. La citoyenneté d'aujourd'hui ne concernait pas les mêmes personnes que deux siècles plus tôt. La collectivité et ses fondements se construisent et se modulent avec le temps.

Aujourd'hui, il nous faut trouver de nouveaux liants qui fassent sens au-delà des cultures et identités particulières. Cela passe par le travail au quotidien des associations, des écoles et la participation citoyenne. La Belgique peut faire davantage pour assurer aux nouveaux venus les mêmes opportunités que ses citoyens de souche. Et ce, dans l'intérêt de tout un chacun. Les dénominateurs communs existent, il ne tient qu'à nous de les élire comme tel. Les valeurs fondamentales de la société si on souhaite qu'elles soient reconnues comme essentielles par tout un chacun doivent être issues d'un débat démocratique. Des initiatives ont été lancées dans ce sens par le G 1000 et encore l'association Article 193. Elles sont notamment bienvenues pour nous offrir d'autres pistes de réflexion qui, il faut espérer, entraîneront des politiques plus soucieuses des citoyens. Aussi bien ici qu'ailleurs.

## POUR ALLER PLUS LOIN...

- ABIZADEH A., « Democratic Theory and Border Coercion : No Right to Unilaterally Control Your Own Borders », *Political Theory*, XXXVI, 1, février 2008, p. 37-65.
- BERTOSSI C., *Les frontières de la citoyenneté en Europe*, Paris : L'Harmattan, 2001.
- DOCQUIER F., MACHADO J., « Revenu, population et flux migratoires au 21<sup>e</sup> siècle – Un défi sociétal pour l'Europe », *Studia Oeconomica Posnaniensia*, II, 12, 2014 (273),  
[http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filePDF/DM\\_SOP2015.pdf](http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filePDF/DM_SOP2015.pdf)
- JAYET H., RAGOT L., RAJAONARISON D., « L'immigration : quels effets économiques ? », *Revue d'économie politique*, CXI, 4, 2001,  
<http://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2001-4-page-565.htm>
- KOSTAKOPOULOU D., « The Anatomy of Civic Integration », *The Modern Law Review*, CXXIII, 6, novembre 2010,  
[http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?elD=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=3f5403e50d58df83594e4e3d32471832019731d1&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf\\_super\\_editor/publicat/collection-guide/Maitrise\\_du\\_franc\\_oais\\_et\\_inte\\_uegration-web.pdf](http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?elD=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=3f5403e50d58df83594e4e3d32471832019731d1&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/publicat/collection-guide/Maitrise_du_franc_oais_et_inte_uegration-web.pdf)
- KUKATHAS C., « The Case for Open Immigration », in COHEN A., HEATH WELLMAN C., *Contemporary Debates in Applied Ethics*, Oxford : Blackwell Publishing, 2005, p. 207-220.
- MILLER D., « Immigration : The Case for Limits », in COHEN A., HEATH WELLMAN C., *Contemporary Debates in Applied Ethics*, Oxford : Blackwell Publishing, 2005, p. 193-206.
- O'NEILL O., *Bounds of Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- PRITCHETT L., « The Cliff at the Border » in KANBUR R., SPENCE M., *Equity and Growth in a Globalizing World : Commission on Growth and Development*, Washington : Banque mondiale, 2 septembre 2010,  
<http://www.hks.harvard.edu/fs/lpritch/NEW%20docs,%20ppts,%20etc/Cliff%20at%20the%20border.pdf>



- SOLOW R., « A contribution to the Theory of Economic Growth », *The Quarterly Journal of Economics*, LXX, 1, 1956, p. 65-94, <http://piketty.pse.ens.fr/files/Solow1956.pdf>

Auteure : Naomi Berger

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Le phénomène migratoire n'est pas né en 2013. Nombre de migrants avancés à la-va-vite, prédictions budgétaires alarmistes, tous les ingrédients sont réunis pour nourrir la confusion et la crainte vis-à-vis des personnes fraîchement débarquées en Europe. Dans ce genre de situation, prendre du recul et décortiquer le(s) phénomène(s) migratoire peut offrir de toutes nouvelles perspectives. A tête refroidie, nous proposons ici de nous interroger sur ces déplacements de personnes volontaires ou forcés.



**Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation**

**Rue des Deux Églises 45 - 1000 Bruxelles**

**T : 02/238 01 27**

**info@cpcp.be**